

Image not found or type unknown



Versement pension alimentaire

Par **BRISARD**, le **22/07/2008** à **21:46**

Divorcée en 1995. Depuis juillet 2003, je verse une pension alimentaire à mon ex-mari pour subvenir aux besoins de ma fille, à cette époque âgée de 16 ans. Depuis début Juillet 2008, ma fille a emménagé avec son ami et je lui verse directement sur son compte une pension alimentaire. que dois-je faire ? on m'a signalé :
* que je devais toujours verser la pension à mon ex-mari qui la reverse à sa fille.
* qu'une simple déclaration de la part de mon ex-mari suffit attestant l'arrêt du virement en faveur de ma fille.
* que si je réglais directement à ma fille, il pouvait me réclamer la même somme.
MERCI de bien vouloir me répondre.